



Responsabilité civile 1 an après ?

Par **momoize**, le **02/01/2008** à **09:16**

J'habite en maison. Ma voisine, l'année dernière m'a dit que mon fils de 14 ans a fêlé sa porte fenêtre avec un fusil à billes. Je lui ai donné mon no d'assurance pour qu'elle les contacte, parce que je suis assurée pour la responsabilité civile. Je n'ai plus eu de nouvelles depuis. 14-15 mois plus tard, je reçois une facture de son assurance de 220 Euros pour le changement de sa vitre. J'ai contacté mon ancienne assurance qui me demande de faire un détail et la raison du retard et ne me remboursera que sous certaines conditions. Moi, je ne veux pas accuser mon fils parce que je pense que mon ancienne assurance ne trouvera pas crédible d'avoir fêlé une vitre avec un fusil... à billes. Il n'y avait pas de témoins et mon fils me jure que ce n'est pas vrai. Je dois faire quoi ? Faire une fausse déclaration à mon assurance pour qu'ils prennent cette facture en charge ? Et si je la fais et qu'ils ne remboursent pas... Je ne pourrais pas me retourner contre eux, avec cette déclaration. Ou bien est-ce que je peux faire un courrier à leur assurance pour leur dire qu'il n'y avait pas de témoins et que ce n'est pas crédible ? Je risque quoi, dans tout cela ?
Merci beaucoup pour une aide de votre part.
Michèle

Par **jeetendra**, le **02/01/2008** à **09:25**

bonjours, bonne annee à vous, le mieux c'est de contacter votre assureur et de leur expliquer votre version des faits et de leur demander la démarche à suivre, ils sont aussi là pour prendre votre defense vis à vis de la partie adverse, cordialement